

Guides des déposants Jeunes chercheurs – 2025-Session 1

I.	INFORMATIONS ET CONTACTS	2
II.	OUTIL DE SOUMISSION	2
III.	DUREE DES FINANCEMENTS	2
IV.	CONDITIONS D'ELIGIBILITE	2
	A. ORGANISME D'ACCUEIL / LIEU DE DEROULEMENT DU PROJET	2
	B. RECEVABILITE ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES (POUR LES CANDIDAT.E.S RESSORTISSANTS D'UN PAYS HORS DE L'UNION EUROPEENNE).....	3
	C. CAS PARTICULIERS RECEVABLES (SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL)	3
	D. RESTRICTIONS SPECIFIQUES	3
	E. CAS NON RECEVABLES	4
V.	DEMANDES CONJOINTES FINANCEMENT JEUNES CHERCHEUR.SE.S /AIDES AUX EQUIPES 4	4
VI.	INITIATIVE « TOWARDS AN HIV CURE »	4
VII.	CONSTITUTION D'UNE DEMANDE JEUNES CHERCHEUR.SE.S	4
	SPECIFICITES POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENTS JEUNES CHERCHEUR.SE.S.....	5
VIII.	DEMANDES DE FINANCEMENT EN PARALLELE	5
IX.	MODALITES D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE MULTIDISCIPLINAIRE	5
X.	LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DES JEUNES CHERCHEUR.SE.S	6
XI.	ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES JEUNES CHERCHEUR.SE.S ET DU OU DE LA DIRECTEUR.RICE D'ACCUEIL	6
	ANNEXE 1 : MODELE GRILLE DE REMUNERATION	7

I. Informations et contacts

Les informations concernant la soumission des demandes **uniquement en ligne**, sont accessibles sur le site <https://www.sidaction.org/lappel-a-projet-generaliste/>

Nous vous encourageons à nous solliciter en amont de la soumission de votre demande :

Jennifer Pasquier : j.pasquier@sidaction.org – Directrice du Pôle scientifique - *pour toutes questions générales*

Julia Grolère : j.grolere@sidaction.org – *pour toutes questions relatives au suivi des demandes*

Nadia Abid : n.abid@sidaction.org – *pour toutes questions relatives à la mise en place et au suivi des financements scientifiques*

Simon Fretel : s.fretel@sidaction.org – *pour toutes questions relatives au suivi et à la valorisation des projets*

II. Outil de soumission

Une nouvelle version du système de gestion des financements est en ligne depuis juillet 2024.

- Pour vous connecter à la plateforme de demandes de financement : <https://financements.sidaction.org/>
- Pour vous familiariser avec les formulaires en ligne, consulter les guides techniques :
 - « **Synto_ Accès & Présentation des différents espaces** »
 - « **Synto_ Création d'une demande de financement** »
- Pour déposer une demande de financement, vous devez posséder un profil.
 - Si aucune demande n'a été déposée, vous ne possédez pas de profil. **Il faut le créer.**
 - **Toute création ou mise à jour de profil**, tel que le changement d'adresse courriel devra faire l'objet d'une **validation par Sidaction**, en contactant : Scientifique-financements@sidaction.org
 - Pour toutes questions, vous devez contacter : Scientifique-financements@sidaction.org

III. Durée des financements

Les financements Jeunes chercheur.se.s peuvent être attribués pour une durée allant de 3 mois à 24 mois maximum sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

Les jeunes chercheur.se.s pourront être financés dans le cadre d'un projet donné :

- ✓ De doctorat, pour la dernière année de thèse (durée : 12 mois maximum) ;
- ✓ De post-doctorat (durée : 24 mois maximum) ;

Les médecins et pharmaciens thésés.e.s, non statutaires, considérés.e.s comme des post-doctorants, pourront être financés.e.s dans le cadre de leurs travaux de recherche (durée : 24 mois maximum).

IV. Conditions d'éligibilité

A. Organisme d'accueil / lieu de déroulement du projet

L'organisme d'accueil du ou de la candidat.e doit être une **structure publique de recherche française ou un organisme de recherche à but non lucratif français**.

Le contrat de travail du ou de la candidat.e en fin de thèse devra être géré par l'établissement universitaire dans lequel il ou elle est inscrit.e, sauf dérogation justifiée qui sera fournie avec la demande.

Les post-doctorants, médecins et pharmaciens ne.s auront des contrats de travail avec l'établissement d'accueil.

Les recherches peuvent être effectuées :

- ✓ **En France**, dans des laboratoires publics, des services cliniques et des organismes à but non lucratif, ayant parmi leurs missions le soutien à la recherche.
- ✓ **Dans les pays à ressources limitées**, tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ([liste 2022-2023](#)), à condition qu'elles fassent l'objet d'une collaboration scientifique et d'un rattachement administratif à une structure française.

B. Recevabilité administrative des candidatures (pour les candidat.e.s ressortissants d'un pays hors de l'Union Européenne)

Sidaction attribue des financements nominatifs **indifféremment de toute considération de nationalité**.

Il convient cependant que les chercheur.se.s non ressortissants de l'UE soient averti.e.s du fait que la mise en place de leur contrat de travail par leur organisme d'accueil sera **subordonnée à la délivrance d'une autorisation de travail** par l'Administration française.

1. **Avant tout dépôt de candidature**, le ou la candidat.e et le ou la responsable scientifique du projet doivent contacter l'organisme susceptible de gérer le contrat de travail¹ afin de vérifier si toutes les conditions administratives nécessaires à la mise en place d'un contrat sont réunies.
2. **En cas de financement, dès la notification d'attribution**, il est recommandé aux bénéficiaires d'effectuer les démarches nécessaires à la délivrance de cette autorisation pour la date choisie de démarrage de leur financement.

C. Cas particuliers recevables (sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil)

- ✓ Candidats titulaires d'une thèse d'université étrangère dont l'équivalence est reconnue,
- ✓ Médecins et pharmaciens **ayant soutenu leur thèse** entreprenant ou poursuivant un projet de recherche. Un financement nominatif jeune chercheur.se peut être accordé pour un temps partiel, sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil. Le montant du financement sera calculé au prorata du temps consacré au projet de recherche et en fonction des barèmes établis par l'établissement d'accueil. Pour les candidat.e.s consacrant moins de 25% de leur temps de travail au projet de recherche, la demande de financement peut être une rémunération dans une demande d'aides aux équipes.

D. Restrictions spécifiques

- ✓ **Fin de thèse** : les dossiers seront examinés au cas par cas, qu'il s'agisse de demandes faisant suite à un financement de thèse par Sidaction ou d'une première demande de financement à Sidaction. Le soutien ne pourra excéder 12 mois et, en aucun cas, dépasser la date de la soutenance.
- ✓ Un.e même jeune chercheur.se ne pourra bénéficier que d'un **seul financement de post-doctorat par Sidaction**. Au maximum, un.e même jeune chercheur.se pourra bénéficier de trois financements de Sidaction (thèse, fin de thèse, et post-doctorat).
- ✓ Une équipe bénéficiant de financement(s) de Sidaction encore en cours (pour l'équipe et/ou pour un.e jeune chercheur.se), peut déposer une nouvelle demande de soutien (même projet ou projet différent), à condition d'argumenter la nouvelle demande.
- ✓ **Dans le cadre de la même session d'Appel à projets**, une équipe¹ est autorisée à soumettre **deux demandes** pour des projets différents. Dans ce cas, une seule demande d'aide aux équipes (simple, multiple ou associée à une demande jeune chercheur.se) sera autorisée. La deuxième demande devra impérativement solliciter un financement jeune chercheur.se.

¹ - pour les doctorants : l'établissement universitaire dans lequel le/la candidat.e est inscrit.e est à privilégier
- pour les post-doc, les médecins et pharmaciens thésés : l'organisme qui gère le personnel du laboratoire d'accueil

E. Cas non recevables

- ✓ Le financement des années de Master.
- ✓ Candidat.e en post-doctorat dans les pays développés, autres que la France. Candidat.e en post-doctorat sans rattachement à une structure publique de recherche française ou un organisme de recherche à but non lucratif français.
- ✓ Candidat.e en dernière année de thèse ne pouvant pas fournir le(s) élément(s) de valorisation issus du travail de thèse déjà réalisé (posters, présentations, papier(s) en préparation, soumis ou publié(s))
- ✓ Candidat.e ne pouvant fournir une autorisation d'inscription de l'université ou de l'école doctorale de rattachement du laboratoire d'accueil.
- ✓ Candidat.e ayant **déjà** bénéficié d'un financement postdoctoral de Sidaction.

V. Demandes conjointes Financement jeunes chercheur.se.s /Aides aux Equipes

Une équipe et un.e jeune chercheur.se peuvent déposer des demandes associées dans le cadre d'un même projet². La demande du ou de la jeune chercheur.se reste nominative. Elle sera expertisée à part et doit détailler le rôle spécifique du jeune chercheur dans le projet.

VI. Initiative « Towards an HIV cure »

Partenaire de l'initiative internationale « *Towards an HIV cure* » de l'IAS, Sidaction souhaite assurer un suivi spécifique des projets soumis dans le cadre de son appel d'offres ayant un lien avec l'une des six orientations de recherche d'intérêt prioritaire identifiées par le plan stratégique publié en juillet 2016 :

https://www.iasociety.org/Web/WebContent/File/HIV_Cure_Full_Recommendations_2016.pdf

Les projets pouvant être associés à cette démarche devront être identifiés en cochant la case « *Towards an HIV cure* » du formulaire de demande, et en précisant dans quelle orientation de recherche ils s'inscrivent :

1. Molecular Biology and HIV latency and reversal strategies
2. Viral reservoirs, immunology of HIV persistence and 'Kill' Strategies
3. Models of HIV Cure or sustainable remission and pediatric HIV Cure
4. Gene and cell therapy
5. Novel biomarkers and technologies to analyse and quantify HIV reservoirs
6. Social sciences and health systems research

VII. Constitution d'une demande Jeunes Chercheur.se.s

- Demande impérativement déposée par le ou la candidat.e.
- Consultation impérative des guides
- Vérification et complétude du profil
- Le ou la responsable scientifique devra approuver la demande de financement via son interface
- Le ou la chef.fe de l'équipe / responsable scientifique doit fournir au ou à la candidat.e. la composition de l'équipe et les rôles, ainsi que les informations sur l'organisme gestionnaire

➤ PIÈCES A JOINDRE A UNE DEMANDE

1. Projet de recherche détaillé : télécharger le modèle suivant votre type de demande :
Si je postule pour un financement de dernière année de thèse : **FJC-Dernière année_Fr.docx**
Si je postule pour un financement de post-doctorat : **FJC_Fr.docx**
2. Lettre motivée du ou de la candidat.e, faisant acte de candidature, sur papier à en-tête, adressée au Comité Scientifique et Médical, avec signature originale.
3. Curriculum Vitae (CV)

² Un projet d'innovation ne peut pas être associé à une demande de financement de jeune chercheur.

4. Liste des articles du ou de la candidat.e publiés dans des revues internationales à comité de lecture, liste des brevets, liste des rapports de recherche, avec références bibliographiques complètes (inscrire en gras le nom du ou de la candidat.e).
 - Les articles sous-presse, en révision ou soumis cités doivent être accompagnés des accusés correspondants des éditeurs.
 - Les candidat.e.s postulant pour un soutien de dernière année de thèse **doivent impérativement** fournir les éléments issus du travail de thèse (posters, présentations, papier(s) en préparation, soumis ou publiés(s))
5. Lettre d'engagement de(s) partenaire(s), sur papier à en-tête avec signatures originales.
6. Estimation du coût détaillé du salaire conformément au profil du ou de la candidat.e (certifié par le responsable du Ressources Humaines de l'organisme employeur) - Cf annexe 1 : modèle de grille de rémunération.

Très important : en cas de décision favorable, seul le coût transmis dans le dossier sera appliqué, il ne pourra pas être réévalué.

7. Pour une demande de financement de post-doctorat, fournir une lettre de soutien du directeur de l'unité
8. Pour les projets se déroulant à l'étranger, renseignements sur la structure étrangère : en utilisant le modèle «Etablissement étranger - Formulaire d'information sur la recherche.docx » (accessible via le [?](#))
9. Pour les demandes de financement nominatif dans le cadre d'une recherche clinique, le projet doit préciser les essais sur lesquels interviendra plus particulièrement le ou la candidat.e, en les replaçant dans le contexte des problématiques actuelles. En outre, seront à développer : les besoins du service pour développer ces activités nouvelles de recherche, la place qui sera occupée par le ou la candidat.e au sein de l'équipe de recherche et les missions au quotidien qui lui seront dévolues.
10. Organigramme de la structure de rattachement de l'équipe du porteur de projet
11. Lettre d'acceptation ou de soumission au comité de protection des personnes (si le projet le nécessite)
12. Pour les docteurs en sciences, photocopie du diplôme ou de l'attestation de doctorat.
13. Pour les médecins et les pharmaciens, photocopie du diplôme de thèse en médecine ou en pharmacie (pour la reconnaissance de leur parcours, indépendamment de leur éventuel statut de doctorant.e).
14. Photocopie de la carte d'étudiant.
15. Pour les jeunes chercheur.se.s en dernière année de thèse, fournir une lettre d'engagement co-signée par l'étudiant et le directeur de thèse qui stipule que l'étudiant s'engage à soutenir sa thèse dans les 12 mois suivant le début du financement.

Spécificités pour une demande de Financements jeunes chercheur.se.s

Il vous sera demandé d'indiquer le compte eAwards du ou de la Responsable scientifique, ce qui implique qu'il ou elle **doit posséder un profil Synto (si compte inexistant : à créer à partir du portail candidat)**.

Le ou la Responsable scientifique devra valider la demande à partir de son compte.

Attention : En l'absence de la validation du ou de la Responsable scientifique, l'applicatif Synto ne vous permettra pas de transmettre votre dossier.

VIII. Demandes de financement en parallèle

En cas de demandes déposées en parallèle à Sidaction et à d'autres financeurs (même projet/même montant), il est indispensable de fournir toute précision utile à l'expertise financière du dossier et notamment les dates prévues de réponse du ou des financeur(s) sollicité(s).

IX. Modalités d'expertise scientifique multidisciplinaire

Le Comité Scientifique et Médical de Sidaction, composé de 20 expert.e.s, évalue les demandes de financements nominatifs jeunes chercheur.se.s, selon les critères ci-dessous :

- Pertinence scientifique et/ou l'innovation.
- Approches (méthodologie, technique).
- Faisabilité.
- Profil de(s) équipe(s).
- Profil du ou de la candidate.

Pour chaque dossier, 2 rapporteur.se.s spécialistes de la thématique traitée sont nommé.e.s pour une évaluation détaillée. Dans le cas où l'expertise n'existe pas dans le comité, une évaluation externe est sollicitée. Chaque dossier est ensuite présenté par les rapporteur.se.s en session plénière du Comité Scientifique et Médical, dont la composition est multidisciplinaire. Le Comité discute de chaque dossier et émet un avis collégial.

La composition du comité est consultable sur notre site

L'avis du Comité est présenté au Conseil d'Administration pour validation.

NOTA BENE : De manière anonyme, les commentaires scientifiques détaillés des évaluateur.rice.s ayant analysé le projet ainsi que l'avis collégial du Comité validé par le Conseil d'Administration seront communiqués aux candidats.

X. La mise en place des contrats des jeunes chercheur.se.s

En cas de décision favorable à l'attribution d'un financement, les modalités de versement seront précisées dans le cadre d'une convention établie entre Sidaction et l'établissement d'accueil.

Il est important de noter que :

- 1. Une période de carence de 2 mois au minimum est à compter entre la notification d'attribution du financement et la mise en place du contrat de travail par l'organisme employeur – pour toutes questions concernant la mise en place et le suivi des financements scientifiques, s'adresser à Nadia Abid : n.abid@sidaction.org**
2. Un.e jeune chercheur.se ayant obtenu un financement de 24 mois pour le post doctorat pourra bénéficier d'un soutien de Sidaction pour la valorisation de ses travaux, notamment une participation à une conférence/congrès national ou international. Les conditions de ce soutien sont disponibles sur demande auprès de Nora Yahia : n.yahia@sidaction.org

XI. Engagement des bénéficiaires jeunes chercheur.se.s et du ou de la directeur.rice d'accueil

La date souhaitée de début de prise en charge doit être indiquée par le ou la candidat.e au moment de la demande – et ne peut aller au-delà de 6 mois après la date de notification.

Le ou la jeune chercheur.se s'engage à :

1. Consacrer son temps de travail au projet de recherche suivant les conditions établies (temps plein ou temps partiel).
2. Signaler à son employeur toute interruption de travail pouvant affecter le déroulement du projet (longue absence pour maladie, maternité, autre).
3. Informer Sidaction de tout événement pouvant affecter la réalisation du Projet.
4. Restituer les éventuels versements trop perçus en cas de renonciation ou interruption du financement.
5. Transmettre annuellement un rapport d'activité scientifique intermédiaire, en cas de financement alloué pour plus d'un an, et un rapport final en fin de financement. La transmission du rapport intermédiaire conditionne le versement des annuités ultérieures du Financement.
6. Mentionner le soutien financier de Sidaction dans toutes les publications et communications faisant référence au projet soutenu.
7. Présenter ses travaux lors d'un séminaire annuel ou, le cas échéant, de journées de travail, conférences ou sessions satellites organisées par Sidaction.
8. Aider Sidaction dans sa communication auprès du grand public.

Annexe 1 : modèle grille de rémunération

LIBELLE DE LA COTISATION	A payer	A déduire en	Taux % Part salariale	Charges Patronales	Taux % Part patronale
Traitement brut					
Assurance maladie					
Assurance maladie					
Solidarité vieillesse					
Vieillesse Totale					
Cotisation Vieillesse					
Allocations Familiales					
Cotisation Transport					
Accident du travail					
FNAL					
Vieillesse Plafonnée					
Vieillesse Plafonnée					
FNAL					
Ircantec A					
Ircantec A					
CRDS					
CSG					
CSG Déductible					
Contribution Solidarité					
Remb.domicile Travail					
TOTAL MENSUEL					

Coût mensuel employeur	
Net à payer (pour information)	

Coût annuel employeur	
------------------------------	--

COÛT ANNUEL T.T.C.	
---------------------------	--

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour exercer ce droit d'accès, adressez-vous à :

Sidaction, Pôle Financements Recherche et Associations – Protection des données personnelles
228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

ⁱ L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche. Elle est dirigée par un.e une responsable. Une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) dont elle dispose pour réaliser un programme de recherche propre. Les équipes peuvent donc être de taille variable, mais l'équipe doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation autour d'un programme de recherche durable, à moyen et long terme. L'équipe doit comporter au moins un.e chercheur.se titulaire temps plein.